ANTALYO

TARDIF

Ray-Grass d'Italie Alternatif Diploïde

Lolium multiflorum

Du rendement en toute sécurité

Très productif

Un feuillage dense et résistant aux rouilles

Tolérant à la verse

SÉLECTION HÉRITAGE

DURÉE / CYCLE

1 AN

Convient pour un semis d'automne ou un semis de printemps. Son caractère alternatif, lorsqu'il est semé au printemps, lui permet de monter à épiaison dès la première année. Il permet également une exploitation précoce en cas de semis d'automne, lorsque les conditions de portance sont adéquates.

COMPORTEMENT

- VIGUEUR AU DÉPART
- FROID
- RUSTICITÉ
- MALADIES
- VERSE
- COMPÉTITION ADVENTICE

- moyen
- bon
- très bon
- exceptionnel

PRODUCTIVITÉ

PRODUCTION PRINTEMPS
PRODUCTION ÉTÉ / AUTOMNE
BIOMASSE

moyen
bon
très bon
exceptionnel

COMMENTAIRES

Il est très productif, avec une moyenne du rendement des témoins de 109% à la première coupe, et de 104% au total (résultats CTPS).

CONSEILS DE CULTURE

PÉRIODE DE SEMIS (AUTOMNE) AOUT À OCTOBRE
PÉRIODE DE SEMIS (PRINTEMPS) MARS À AVRIL
DENSITÉ DE SEMIS (AUTOMNE) EN PUR 25 KG/HA
DENSITÉ DE SEMIS (AUTOMNE) EN MÉLANGE 10 KG/HA EN ASSOCIATION AVEC MIX CLOVER ONE (À 15-20 KG/HA) SI HIVER "DOUX" ET FORT APPORT EN AZOTE. 12,5 KG/HA AVEC MIX CLOVER ONE (À12,5 KG/HA) SI LOGIQUE DE STOCK ET GEL
DENSITÉ DE SEMIS (PRINTEMPS) EN PUR 25 KG/HA
DENSITÉ DE SEMIS (PRINTEMPS) EN MÉLANGE 10 KG/HA EN ASSOCIATION AVEC MIX CLOVER ONE (À 15-20 KG/HA) SI FORT APPORT EN AZOTE. 12,5 KG/HA AVEC MIX CLOVER ONE (À12,5 KG/HA) SI LOGIQUE DE STOCK.
TYPE DE SOL TOUS TYPES DE SOL
PROFONDEUR DE SEMIS 0,5 À 1 CM

EXPLOITATION

Sa date de début d'épiaison se situe autour du 15/06, ce qui en fait une variété plutôt tardive. Avec une note de remontaison de 7.1 et son caractère diploïde lui procurant des feuilles fines, il est particulièrement adapté à la fauche mais peut malgré tout être exploité en pâturage, à condition d'éviter la présence d'épis trop nombreux.

FERTILISATION

La fertilisation dépend de si il est utilisé en pur ou en association avec des légumineuses. Il convient de la raisonner en fonction des effluents d'élevage apportés et de respecter la réglementation en vigueur.